INSTRUCTIONS DE POSITIONNEMENT ET UTILISATION D'ANCRAGE ANTICHUTES : Avant de placer et d'utiliser cet ancrage, veuillez lire attentivement ces instructions.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ANCRAGE.

Ancrage Omega est un ancrage structurel antichutes de 16 KN de résistance.

Ancrage Omega est un ancrage antichutes à emboutir dans du béton pour la prévention de chutes dans des travaux temporaires avec des équipements de protection individuelle antichutes.

Ancrage Omega est un Ancrage antichutes structurel pour la connexion directe de dispositifs temporaires d'ancrage antichutes EN795 B de type textile: bandes d'ancrage, anneaux d'ancrage y lignes de vie temporaires.

TRÈS IMPORTANT: Les ancrages temporaires de type textile EN 795B qui sont connectés à un Ancrage Omega devront présenter une résistance minimum de 22 KN. La résistance du point d'ancrage fourni par un ancrage temporaire EN795B connectée à un ancrage Omega est limitée à 16 KN.

Les instructions de tous les composants du système antichutes devront être connues et respectées, et la compatibilité entre ceux-ci devra être vérifiée. L'utilisateur devra disposer de la compétence nécessaire et de la formation supplémentaire spécifique sur les travaux avec des risques de chute en hauteur et techniques de travail avec des risques de chutes en hauteur. Il sera nécessaire de disposer de procédures de secours et de personnel formé avec des moyens de sauvetage dans la zone. En cas d'accident, les secours devront être réalisés le plus rapidement possible.

Cet ancrage se compose d'un récipient en plastique avec un couvercle et la marque du fabricant, ainsi qu'une tige en acier galvanisé ou inoxydable.

EXIGENCES DE LA STRUCTURE. POSITIONNEMENT ET INSTALLATION D'ANCRAGE ANTICHUTES :

Dimensions de la structure en béton qui contient l'ancrage :

-Volume de la structure en béton qui contient l'ancrage : > 1,5 m³ ;

-Épaisseur minimum du béton : 18 cm.

-Ne pas placer en porte-à-faux.

-Surface > 2m²

Distance minimum entre ancrages antichutes : 1 m.

Distance minimum de l'ancrage antichutes aux bords : 70 cm.

Résistance minimum à la compression atteinte par le béton : 19 MPa

Orientation de l'ancrage : placer de préférence avec la tige orientée perpendiculairement au sens espéré de la force en cas de chute. La résistance de 16 KN est garantie dans toutes les orientations.

Ne pas placer l'ancrage dans des masticages, puits ou suppléments ajoutés postérieurement à la structure.

Si l'ancrage est placé sous la dalle, l'ancrage doit être dans la zone d'influence de l'acier renforcé.

POSE DU POINT D'ANCRAGE ANTICHUTES : (voir figure)

1º Fermer le couvercle du récipient. Appuyer le couvercle sur une surface rigide et introduire la tige jusqu'à ce qu'elle s'emboîte dans les 3 saillants du couvercle.

2º Ouvrir le couvercle, introduire les instructions dans la langue du pays à l'intérieur du récipient et répéter l'étape 1.

3º Dans le béton fraîchement coulé, introduire l'ancrage manuellement petit à petit, en le tournant en même temps dans un même sens jusqu'à ce que la couronne de nivellement du récipient plastique soit parallèle et en contact avec le béton sur toute sa surface.

4º Vérifier que toute la couronne de nivellement reste en contact avec la surface une fois le béton vibré et que l'ancrage a été orienté dans la position désirée.

5º Respecter la durée et les conditions de séchage du béton avant son utilisation. Ne pas utiliser l'ancrage antichutes avant que le béton ait atteint une résistance à la compression de 19 MPa. Le couvercle du récipient devra rester fermé tant que l'ancrage n'est pas utilisé.

UTILISATION DE L'ANCRAGE ANTICHUTES.

La connexion avec la tige métallique de l'ancrage Omega doit uniquement être réalisée avec un dispositif d'ancrage antichutes temporaire EN795B de type textile de 22KN de résistance ou supérieur.

L'association d'un Ancrage Omega avec un ancrage temporaire EN 795 B fournit un point d'ancrage dans le dispositif d'ancrage temporaire EN795B (ligne de vie temporaire horizontale EN 795 B ou bande d'ancrage temporaire EN 795 B ou anneau d'ancrage temporaire EN 795B).

La résistance d'un ancrage Omega est de 16 KN. La résistance du point d'ancrage fourni par un ancrage temporaire EN 795B connecté à un ancrage Omega est limitée à 16 KN. Il faudra tenir compte du fait que les unions par étranglement ou tête d'alouette diminuent la résistance des ancrages temporaires EN 795B.

La résistance du point d'ancrage fourni par le dispositif antichutes EN795 B connecté à un ancrage Omega devra être supérieure à celle requise par chacun des équipements de protection individuelle et les composants du système antichutes associés.

Connexion de lignes de vie temporaires et autres équipements de protection individuelle à un ancrage temporaire EN795B : Avant de connecter à un ancrage temporaire EN795B une ligne de vie temporaire EN795B pour un utilisateur ou un dispositif rétractable EN360 valable pour le travail horizontal ou pour tout autre équipement de protection individuelle, vérifier la compatibilité dans les instructions de chacun des équipements et des composants. Les équipements et les dispositifs antichutes qui peuvent être associés à un ancrage temporaire EN795B connecté à un Ancrage Omega seront ceux indiqués comme équipements associés compatibles ou possibles dans les instructions d'utilisation de l'ancrage 795B.

L'ancrage temporaire EN795 B connecté à la tige de l'ancrage Omega ne pourra présenter aucun nœud d'aucun type.

L'ancrage temporaire EN795 B connecté à la tige de l'ancrage Omega ne pourra présenter aucun type d'étranglement ou de nœud coulissant à l'intérieur d'un connecteur EN362.

L'ancrage temporaire EN795 B connecté à la tige de l'ancrage Omega ne pourra présenter aucun type d'étranglement ou de nœud coulissant à l'intérieur des anneaux métalliques appartenant ou non à l'ancrage temporaire même.

Ne pas connecter à la tige de l'ancrage des mousquetons, maillons, cordes, éléments d'amarrage, halages, chaîne ou tout autre élément autre qu'un ancrage temporaire EN795B de type textile.

La connexion du point d'ancrage fourni par l'ancrage EN795B avec le système antichutes restant doit être réalisée uniquement au moyen d'un connecteur EN 362 correctement bloqué hors de la portée de coins ou de saillants.

Respecter les indications de tous les manuels d'instructions des dispositifs d'ancrage temporaire EN795B, équipements de protection individuelle, composants et dispositifs qui font partie du système antichutes. Tous les équipements de protection individuelle, composants et ancrages du système antichutes devront être compatibles entre eux.

Respecter les indications d'association de composants pour former un système antichutes indiquées dans la norme EN363, ainsi que dans toutes les instructions d'utilisation des équipements associés.

L'utilisation d'ancrages Omega pour amarrer, élever, tirer ou suspendre des charges est interdite.

Les travailleurs ne se trouvant pas en bonnes conditions physiques ou psychologiques, les mineurs ou les femmes enceintes ne doivent pas utiliser ce système.

Dans la mesure du possible, utiliser le système antichutes comme limitateur de position (système de retenue) de manière à ce qu'il n'existe pas de possibilité de chute. Si cela n'est pas possible, le travail doit être planifié et réalisé de manière à ce que le risque de chute en hauteur, le facteur de chute, ainsi que les chutes de type pendulaire soient réduits au maximum.

S'il existe un risque de chute en hauteur, la hauteur de la chute doit être limitée à 2 mètres. La longueur de l'ensemble corde d'amarrage EN354 + absorbeur d'énergie EN355 + connecteurs EN362 doit être inférieure à 2 mètres.

Un harnais antichutes EN 361 est l'unique moyen de préhension du corps pouvant être utilisé dans un système antichutes. L'utilisation de dissipateur d'énergie EN355 est obligatoire s'il existe un risque de chute.

Ne pas connecter à un Ancrage Omega plus d'un ancrage EN 795B. Maximum 1 personne assurée à un Ancrage Omega. Deux personnes ou plus ne peuvent pas utiliser simultanément les lignes de vie temporaires EN 795B.

Ne pas utiliser s'il existe un risque de collision avec le sol, des objets ou d'autres personnes en cas de chute.

Protéger tous les éléments et composants du système antichutes des bords et des arêtes saillantes, surfaces et éléments abrasifs, étincelles et projections, produits chimiques et abrasifs et des possibles dommages causés par des machines et des outils ou pour des chutes de matériel.

AUTRES UTILISATIONS: Ancrage approprié pour le placement des filets de sécurité de système S EN1263-1. Vérifier la compatibilité des filets es des accessoires. Dans ce cas, l'utilisation comme ancrage antichute est interdit.

D'autres utilisations sont interdites.

CONTRÔLE DE L'ANCRAGE ANTICHUTES ET DURÉE DE VIE

Contrôler l'Ancrage Omega avant chaque utilisation.

N'utiliser aucun ancrage en cas de présence d'oxyde, de déformation de la tige, de fermeture incorrecte ou d'absence de couvercle, ou de présence de fissures dans le béton.

Ne pas utiliser l'ancrage s'il est placé dans une structure de moins de 1,5m³ ou sur une surface de moins de 18 cm d'épaisseur, ou sur une surface de moins de 2 m², ou placé à moins de 70 cm du bord, ou des porte-à-faux ou dont la tige est au-dessus de la surface du béton, ou placé avec une couronne de nivellement du récipient plastique à différent niveau que la surface du béton.

Ne pas utiliser l'ancrage s'il a stoppé une chute.

Ancrages valables pour être bétonnés une seule fois.

Contrôler tous les 12 mois l'ancrage et le structure.

Ne pas utiliser à partir de 5 ans après son positionnement.

N'utiliser aucun ancrage dont la tige n'est pas celle originale du fabricant ou ayant été redressée ou réparée.

En cas d'observation de toute défaillance ou d'expiration de temps d'utilisation, l'ancrage devra être mis hors d'usage de manière permanente au moyen d'un remplissage avec du béton ou un mortier.

L'ancrage devra être transporté et stocké dans un endroit sec, dans son emballage original, loin des sources d'humidité, de chaleur, de radiations solaires et d'atmosphères corrosives.

Enregistrer l'installation et la vérification de l'ancrage Omega avant de l'utiliser selon les spécifications de cette section. Documenter selon tableau joint "Registre d'installation, vérification et contrôle Ancrage Omega"

Ancrage placé par (nom et signature)	
Utilisateur autorisé (nom et signature)	
Date de fabrication	Date d'achat
Date d'installation	Valable jusqu'au
Date prochain contrôle	
Identification de l'emplacement (position, croquis…)	
Observations	
Défauts	
Conformément à ces instructions. Ancrage apte à l'usage.	Contrôlé par (nom, date et signature)

RESPONSABILITÉS.

Omega Anchors S.L ne saurait être tenu responsable de défaillances, blessures, dommages ou décès causés par l'utilisation ou par une défaillance des composants, équipements ou dispositifs antichutes associés ou connectés à des Ancrages Omega ni de défaillances, blessures, dommages ou décès causés par un montage ou une utilisation incorrects ou non conformes à ces instructions.

Vous assumez les risques associés aux travaux avec des risques de chute en hauteur, ainsi que la responsabilité de vos actions.

Si le produit est exporté par un revendeur, celui-ci devra vérifier qu'il est conforme aux exigences légales du pays et fournir les présentes instructions dans la langue du pays où il va être utilisé.

Omega Anchors S.L ne saurait être tenu responsable de défaillances causées à la structure du béton pour l'installation et usage d'ancrages Omega.

Omega Anchors S.L ne saurait être tenu responsable de défaillances causées pour une résistance insuffisante de la structure ou du béton.

Vente et utilisation interdites au Canada et aux États-Unis et le Mexique.

A PROPOS DE MARQUAGE CE. RÉSISTANCE

(Consulter www.omegaanchors.com) Exigences de résistance statiques et dynamiques établies dans la norme EN795:2012 vérifiées au moyen d'un essai en association avec l'ancrage textile EN795B. Résistance déclarée de l'ancrage de 16KN vérifiée au moyen d'un essai en association avec l'ancrage textile EN795B. Les ancrages structurels sont hors de la portée de la Directive Européenne 89/686/CEE d'Équipements de Protection Individuelle. Ils n'ont pas la considération d'EPI. (Ancrages pas portables). Règlement Européen des Produits de Construction (UE) Nº 305/2011: Le marquage CE est obligatoire uniquement pour les produits couverts par les normes harmonisées. Il n'existe pas de Document d'Évaluation Européen pour les ancrages structurels antichutes embus dans du béton. Les ancrages structurels sont hors de la portée de la norme de dispositifs d'ancrage EN795:2012.
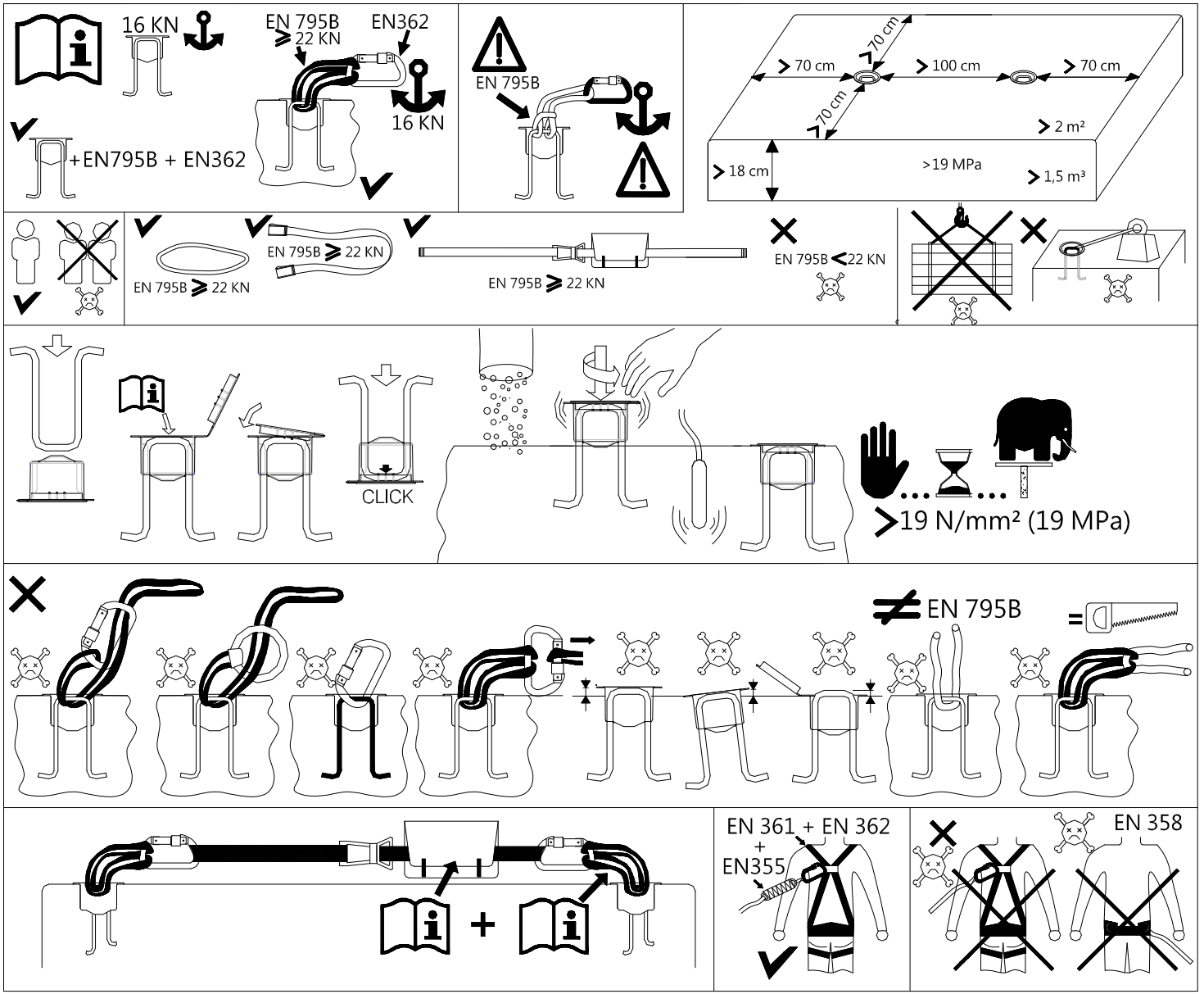
Fabricant: OMEGA ANCHORS SL. CIF B-99465148
C/ Panamá 6, 3- 1. 50012. Zaragoza. España. www.omegaanchors.com